

Recommandation 375 de l'Assemblée de l'UEO sur les négociations à propos des forces nucléaires de théâtre (Paris, 2 décembre 1981)

Légende: Le 2 décembre 1981, dans le contexte de la crise des euromissiles, l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) adopte la recommandation 375 sur les négociations sur les forces nucléaires de théâtre. Constatant le nombre croissant des forces nucléaires de théâtre à base terrestre déployées par l'Union soviétique en Europe, l'Assemblée recommande au Conseil de l'UEO d'insister auprès du Conseil de l'Atlantique nord pour qu'il continue à se fonder sur la double décision du 12 décembre 1979 concernant les forces nucléaires de théâtre à longue portée – décision de l'OTAN d'installer des missiles en Europe occidentale pour riposter aux SS-20 soviétiques et d'engager en même temps des négociations pour en obtenir le retrait – en tant que base réaliste pour les futures négociations. L'Assemblée demande en outre au Conseil de tout mettre en œuvre pour que l'opinion publique ait une meilleure compréhension de la situation, notamment de l'équilibre des forces.

Source: Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. "Recommandation n°375 sur les négociations sur les forces nucléaires de théâtre (Paris, onzième séance, 2 décembre 1981)" dans Actes officiels: Vingt-septième session ordinaire, Deuxième Partie, Vol. IV: Procès-verbaux: Compte rendu des débats. Paris: Assemblée de l'UEO. Décembre 1981, p. 45.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/recommandation_375_de_l_assemblee_de_l_ueo_sur_les_negociations_a_propos_des_forces_nucleaires_de_theatre_paris_2_decembre_1981-fr-fcd6a99d-daad-4300-b570-bfd1ceed1430.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

RECOMMANDATION n° 375***sur les négociations sur les forces nucléaires de théâtre***

L'Assemblée,

- (i) Soulignant la validité permanente de la Recommandation n° 367 ;
- (ii) Se félicitant de la réponse du Conseil à la Recommandation n° 367 ;
- (iii) Constatant avec inquiétude le nombre toujours croissant des forces nucléaires de théâtre à base terrestre déployées par l'Union Soviétique en Europe ;
- (iv) Pleinement consciente de ce que l'opinion publique européenne et, en particulier la jeunesse, éprouve un sentiment d'insécurité et une inquiétude profonde concernant le niveau actuel élevé des armes nucléaires et le danger d'une nouvelle course illimitée aux armements ;
- (v) Estimant que l'inquiétude exprimée de plus en plus nettement par l'opinion publique concernant tous les aspects des armes nucléaires révèle aussi une mauvaise compréhension et un manque d'information objective ;
- (vi) Persuadée que les gouvernements et les parlements devraient accorder une attention constante au fait que la politique de sécurité doit reposer sur la confiance et le soutien d'une opinion publique bien informée, soulignant ainsi le fait que seules des réductions équilibrées et vraiment vérifiables sont compatibles avec la sécurité européenne et qu'elles ne pourront être obtenues qu'au terme de négociations sérieuses ;
- (vii) Accueillant avec satisfaction la proposition de négociation du Président Reagan en date du 18 novembre 1981 ;
- (viii) Se félicitant de l'ouverture des négociations sur les forces nucléaires de théâtre le 30 novembre 1981, à Genève, et de la déclaration du Groupe des Plans Nucléaires selon laquelle « sur une base de réciprocité, le niveau zéro reste une option possible dans des conditions idéales » ;
- (ix) Soulignant l'importance de la coopération euro-américaine au sein du Groupe consultatif spécial ;
- (x) Espérant que les négociations de Genève donneront l'impulsion politique nécessaire au développement progressif d'un vaste processus de négociations sur la limitation et la réduction de toutes les armes nucléaires et imposeront un tournant décisif à la course aux armements ;
- (xi) Estimant que le fait que les grandes puissances dotées d'armes nucléaires ne soient pas parvenues à mettre en œuvre les réductions prévues à l'article 6 du Traité de non-prolifération sape les objectifs de ce traité, amenuisant ainsi les chances d'établir des garanties complètes respectées de tous, sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et aggravant même l'un des dangers de guerre nucléaire,

RECOMMANDE AU CONSEIL

De demander aux gouvernements membres :

1. De prier instamment le Conseil de l'Atlantique nord de continuer à se fonder sur la double décision du 12 décembre 1979 concernant les forces nucléaires de théâtre à longue portée, en tant que base réaliste de négociations sérieuses sur les niveaux de ces armes ;
2. De tout faire pour que l'opinion publique ait une meilleure compréhension de la situation réelle, en s'appuyant notamment sur « l'étude comparative des forces de l'O.T.A.N. et du Pacte de Varsovie » qui « sera établie le plus tôt possible au sein de l'Alliance ».